

Registre des délibérations - Délibération n° 11 : 21/06/2016

PROGRAMME EDUCATIF DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt-et-un juin à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere,
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Maria Dolorès Parrodi
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat à Pascale Licari, Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Bernard Bacchi à David Grzyb, Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roland Chassain
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana, Patricia Saez
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Marc Minoretti
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 17 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
Andréa Zergaoui, agent d'accueil

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 02/05/2016 RC/AZ -2016/289

Délibération n° 11 : 21/06/2016

PROGRAMME EDUCATIF DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

RAPPEL DU CONTEXTE :

Le Parc naturel régional favorise le contact avec la nature, sensibilise ses habitants aux problèmes de l'environnement, incite ses visiteurs à la découverte de son territoire à travers des activités éducatives, culturelles et touristiques.

« Assurer l'accueil, l'information et l'éducation du public » est une des cinq missions fondatrices des Parcs naturels régionaux. La mission «Éducation» est une mission au service du territoire. Dirigée vers un large public : scolaires, hors temps scolaire, « usagers », habitants ou visiteurs du territoire, les actions mises en œuvre ont pour but de faire connaître et aimer les patrimoines naturel et culturel de Camargue, leurs enjeux et de valoriser les savoirs faire locaux pour parvenir à court et long terme à une prise de conscience de leurs valeurs exceptionnelles.

Références Charte 2011-2022 :

Ambition 3 : Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Article 9 Valoriser les traditions vivantes et la diversité des identités par la création et l'échange

Article 9.1 Transmettre la culture camarguaise et recueillir la mémoire des métiers en mutation

Article 9.3 Promouvoir la diversité culturelle par l'échange et la création

Article 10 Améliorer la gouvernance locale

Article 10.1 Renforcer la vitalité des réseaux d'habitants, d'usagers et de professionnels et leur implication dans la mise en œuvre de la charte

Ambition 4 : Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

Article 14 Renforcer la conscience locale d'une zone humide méditerranéenne unique

Article 14.1 Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

14.1.1 Adapter les outils de sensibilisation et de connaissance en fonction des publics

14.1.2 Diversifier et qualifier l'offre d'éducation et de sensibilisation au territoire

OBJECTIFS

Afin de remplir leurs engagements, le Parc naturel régional de Camargue et ses partenaires collaborent pour permettre aux habitants du territoire et aux visiteurs de mieux comprendre la richesse, les enjeux et la complexité du delta :

- Faire découvrir, connaître, comprendre et aimer le patrimoine et l'environnement du territoire,
- Valoriser les acteurs locaux et les soutenir dans leurs actions innovantes et leur démarche de développement durable,
- Développer les projets éducatifs avec les partenaires locaux pour animer une dynamique,
- Mettre en lumière les actions du Parc.

LES ACTIONS

Sensibilisation des scolaires

Les classes de tous niveaux sont accueillies dans le cadre de visites thématiques programmées par les agents du Parc en charge de la mission éducative (voir annexe1).

Deux sites gérés par le Parc : le Domaine de la Palissade et le Musée de la Camargue reçoivent ces groupes, sur rendez-vous. Ce programme est inscrit au « Cahier ressources » de la Ville d'Arles remis par l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription Arles/Saintes-Maries-de-la-Mer aux enseignants du Primaire afin qu'ils déposent leurs projets et formulaires de demande dès la rentrée scolaire.

Sensibilisation des jeunes hors temps scolaire : Découverte du territoire par la pratique sportive

Il s'agit d'actions de sensibilisation à l'environnement en direction des jeunes du territoire (et des villes portes du Parc) prenant appui sur la découverte des milieux par la pratique sportive.

Ce programme s'appuie notamment sur un partenariat avec le monde associatif et les collectivités partenaires du Parc. Il a pour objectif final de permettre au Parc d'être force de proposition d'activités péri-scolaires pour les jeunes de son territoire.

Sensibilisation tout public :

Programme « sorties patrimoines du Parc »

Programme de sorties sur des thèmes liés aux patrimoines et problématiques des terrains du Conservatoire du Littoral gérés par le Parc naturel régional de Camargue d'avril à décembre 2017.

Pour rappel, le Parc fait appel à des prestataires lorsque nécessaire. Le but de ces sorties est d'apporter un regard pédagogique sur les patrimoines en Camargue. Les prestataires sont des guides expérimentés implantés dans la région depuis longtemps ou bien des agents du Parc ou des intervenants ponctuels spécialisés.

Programme « sorties gourmandes du Parc »

Les sorties-gourmandes du Parc, sont des sorties thématiques liées à la découverte des savoir-faire agricoles et des problématiques que rencontrent les socioprofessionnels en Camargue. Par ailleurs, ces sorties sont aussi une action de valorisation de la culture culinaire locale et plus largement, de la cuisine méditerranéenne.

Programmation culturelle du Musée de la Camargue

Le programme annuel du musée renouvelle les entrées thématiques afin de mettre en valeur les collections et le territoire auquel elles sont liées. Plusieurs formules sont proposées durant la basse saison, en soirée afin de permettre aux personnes actives de participer. La mission culturelle du Musée de la Camargue sur le territoire du Parc donne lieu tous les ans à des expositions temporaires ou des conférences organisées en partenariat avec les structures membres de la Commission culture et animation du territoire. Ces expositions comptent toujours un volet pédagogique qui diffuse la connaissance du territoire et de son patrimoine.

LES MOYENS

Communication

Le programme éducatif du Parc est publié annuellement et diffusé par une plaquette ainsi que par le RDV des Parcs Alpilles-Camargue et le site Internet du PNRC ainsi que sur les réseaux sociaux.

Moyens humains

Les animations pédagogiques sont programmées, et mises en œuvre par les agents du Parc chargés de la mission éducative.

Elles peuvent faire appel à des intervenants riziculteurs, viticulteurs, pêcheurs, éleveurs de taureaux, producteurs d'huile d'olive et de produits à la ferme, producteurs de pommes de terre des sables, apiculteurs, maraichers, etc. qui explicitent le lien entre leur activité et l'environnement dans lequel ils travaillent. Les producteurs présentent eux-mêmes leur démarche.

Des démonstrations de cuisine sur une thématique en lien direct avec le métier et la production de la sortie (ex : pomme de terre des sables, viande de taureau AOP, etc.) sont associées.



Moyens techniques

Le Musée de la Camargue, son sentier de découverte, le domaine de la Palissade permettent d'introduire le propos et de poursuivre, selon la thématique abordée, sur les sites comme la Maison du Riz, la Réserve ornithologique de Pont-de-Gau, le Musée départemental Arles antique, etc...

Moyens financiers

Les actions pédagogiques annuelles du Parc naturel régional de Camargue font l'objet de demandes de subventions annuelles auprès :

- du ministère de la Culture et de la Communication, pour le programme éducatif valorisant les collections du Musée de la Camargue
- du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour l'éducation à l'environnement
- de la ville d'Arles, pour les actions éducatives du Musée de la Camargue pour les écoles de la commune

L'autofinancement du Parc naturel régional de Camargue est apporté en ingénierie (salaires des agents accomplissant cette mission)

En 2017, un dispositif exceptionnel est mis en place à la demande du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour faire découvrir aux collégiens de 6^{ème} les espaces naturels de Camargue. La mise en œuvre de visites et les déplacements sur le territoire du Parc sont évalués à 10 000 € pour 15 classes. Cette dépense peut être prise en charge directement par le CD13 ou par le PNRC (ligne 5 du tableau).

Afin de pouvoir répondre aux demandes des écoles des communes des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Port-Saint-Louis du Rhône qui souhaitent réaliser des projets pédagogiques avec le Parc, une aide est sollicitée pour couvrir les frais techniques ou financer les intervenants.

Prévisionnel 2016-2017

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
1 - Programmation culturelle et pédagogique du musée	7 000 €	DRAC PACA	10 000 €
2 - Communication, diffusion	5 000 €	Commune d'Arles	5 000 €
3 - Programmation culturelle et pédagogique sur la commune d'Arles	5 000 €	Commune de Port-Saint-Louis du Rhône	2 000 €
4- Programme de sensibilisation EEDD (scolaires, tout public et jeunes hors temps scolaire)	29 000 €	Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer	2 000 €
5- Découverte de la Camargue pour les classes de 6 ^{ème} du 13	10 000 €	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	10 000
5- Equipement pédagogique pour les sorties nature	4 000 €	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 000 €
6- Ingénierie	15 000 €	Autofinancement Parc naturel régional de Camargue	15 000 €
TOTAL	75 000 €	TOTAL	75 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte le programme pédagogique du Parc naturel régional de Camargue et autorise le Président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le

Et de l'affichage effectué le

Le Président,
Roland CHASSAIN

Comité syndical du 21 juin 2016

Délibération N° 11 : 21/06/2016

ANNEXE 1- PROGRAMME EDUCATIF DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE 2016-2017

I- Scolaires de niveau élémentaire

Cycle 1 (Maternelles)

« Comment tu t'appelles ? »

Signature sonore de l'oiseau, marque à feu du manadier, petites Sara « customisées », ou « empègues » sur les murs des maisons sont autant de signes et de sons pour reconnaître et identifier la Camargue et ses habitants. Accompagnés d'une médiatrice, les enfants partent à la découverte de ces emblèmes de l'identité camarguaise. Un livret contenant des pistes pédagogiques pour poursuivre cette approche des collections du Musée de la Camargue est proposé aux enseignants.

« Camargue, entre paysages et légendes »

Fille du Rhône et de la mer, la Camargue se dévoile entre paysages naturels et contes & légendes. Les enfants découvrent les paysages créés par le fleuve et la mer, et se laissent porter par les histoires liées au delta. Matinée à La Palissade et après-midi au Musée de la Camargue.

Faisons connaissance avec dame Nature, entre fleuve et marais (maternelle cycles 1 et 2)

Balade sensorielle entre Rhône et marais à la Palissade, à la découverte du monde vivant. Bois flottés sur les berges du Rhône, terrains salés de la sansouïre, vie aquatique de la roubine, oiseaux du marais sont des étapes qui rythment la visite.

Cycle 2 (CP, CE1, CE2, CM1, CM2)

L'élevage traditionnel en Camargue

Ce programme a pour objectif de faire découvrir, par des animations en classe et sur le terrain l'élevage traditionnel Camarguais, ses racines, la culture qu'il véhicule et de permettre aux élèves de comprendre l'influence de ces pratiques sur l'environnement. Deux modules peuvent être abordés à la carte ou ensemble selon le projet des enseignants :

Module 1 : le cheval de race Camargue

Pour connaître l'histoire, les usages contemporains et traditionnels, et déterminer quel rôle cet animal joue

dans l'écosystème camarguais lorsqu'il est élevé et utilisé en manade.

Les rapports entre l'élevage extensifs et la biodiversité sont abordés par une animation en classe qui a pour support la malle pédagogique « Gardianoun (élevage et biodiversité en Camargue) ».

Dans un second temps une animation in-situ est proposée aux classes sur le site de la maison du Cheval Camargue. Le métier d'éleveur, ainsi que le cheval sont abordés de manière pratique sur le terrain, (présentation du métier, démonstration de monte camarguaise), présentation également du harnachement avec manipulation et pratique du cheval pour les élèves qui le souhaitent.

Nombre de séances : 0 en classe et 2 sur site (le même jour)

Durée d'une séance : 3h00

Lieu : En classe et sur le terrain au Mas de Cure

Intervenants : Association Mas de la Cure Maison du Cheval Camargue

Module 2 : Le taureau Camargue, image d'un territoire

Aborder l'histoire de l'élevage du taureau de race Camargue, par des approches géographiques, culturelles et patrimoniales et rencontrer un éleveur qui fait découvrir son métier et sa passion, le parcours de vie d'un taureau ainsi que rôle conservatoire de cet élevage particulier pour les paysages et les milieux en Camargue.

Nombre de séances : 1 en classe et 2 sur site

Durée d'une séance : 3h00

Lieu: école (intervention en classe) et manade du territoire

Intervenant : association Chemin faisan et éleveur en Camargue.

La riziculture en Camargue

Découvrir le contexte géographique local et les techniques mises en œuvre par cette agriculture irriguée par des visites sur le terrain, notamment chez un riziculteur (Maison du Riz) Comprendre les différents aspects de la gestion de l'eau en Camargue qui permet notamment l'existence de la riziculture lors d'une visite au Musée de la Camargue et aborder l'histoire de la riziculture dans le delta du Rhône à travers les collections du musée. Découvrir les aspects techniques et environnementaux de la riziculture (le parcours cultural) en rencontrant un exploitant in situ qui fait découvrir et comprendre le fonctionnement de son exploitation (au mois de mai lorsque que le riz commence à germer) au musée du Riz à Albaron

Nombre de séances : 1 en classe et 2 sur site

Durée d'une séance : 3h00

Lieu : En classe et sur le terrain

Intervenants: Riziculteur (Monsieur et Madame Rozière au Mas de la Vigne) et Conservatoire grand sud des cuisines de Camargue.

A la découverte des paysages naturels de Camargue (primaire cycles 2 et 3)

La Palissade est un espace naturel non endigué, à proximité de l'embouchure du grand Rhône. Cette situation unique le rapproche des conditions originelles du delta. L'observation des différents biotopes permet d'aborder les thèmes d'occupation de l'espace, des grandes fonctions du monde vivant. Véritable concentré des milieux de la Camargue littorale, la lecture de paysage du fleuve à la mer est une illustration remarquable de cette diversité. Etape dans un observatoire en bordure de marais, utilisation de matériel optique. Possibilité de prolonger les découvertes du matin par des ateliers l'après-midi.

II- Scolaires du secondaire

Habiter et vivre en Camargue d'hier à aujourd'hui (cycles 2 & 3)

La visite thématique aborde les façons d'habiter et de vivre en Camargue au fil du temps. Du mas témoin d'une vie collective à la cabane qui accueille les travailleurs solitaires, les élèves sont amenés à découvrir l'organisation de la vie quotidienne et des activités humaines sur le territoire du delta ainsi que leur évolution à

partir du 20^{ème} siècle. Un livret contenant des pistes pédagogiques pour poursuivre cette approche des collections du Musée de la Camargue est proposé aux enseignants.

Les mille et un visages du paysage (cycles 2 & 3)

Pas à pas, la visite guidée de sentier du mas du Pont de Rousty permet de découvrir les différents usages d'une exploitation agricole en Camargue. Lecture de paysages à partir de l'observatoire *Horizons*, circuit de l'eau et rizières, élevage extensif des *bioù*, cabane de gardian et son toit de *sagno* (roseaux) et petites plantes de la *sansouire* sont au programme de cette promenade de 2h.

La Camargue racontée en BD

Choisir un thème lié à un enjeu fort du territoire (Environnement, culture, ect) et l'explorer sur le terrain avec les élèves (rencontres, visites) pour travailler ensuite avec des intervenants plasticiens issus du monde la Bande dessinée afin de construire un synopsis qui donne lieu au final à la création de quelques pages d'une courte histoire qui sera exposée.

Plusieurs phases sur une année scolaire et s'adresse à une ou deux classes de lycée maximum. Un partenariat avec la médiathèque d'Arles est envisagé.

Objectifs : explorer le territoire, l'outil parc et la Charte, réaliser un travail d'écriture fictionnel à partir d'un thème plus ou moins technique ou patrimonial, réaliser un travail graphique et plastique à partir de la création littéraire

Nombre de séances : 6 en classe 3 sur site

Durée d'une séance : 3h00

Lieu : En classe et sur le terrain

Intervenants : Parc naturel régional de Camargue + intervenants extérieurs (scénariste et dessinateur)

Le fil de l'eau, le fil du temps... (collèges et lycées)

De l'architecture vernaculaire aux domaines actuels, de l'aménagement hydraulique à l'agriculture, du peuplement du delta aux expressions de l'identité, les collections du musée font voyager les jeunes visiteurs dans l'espace et le temps en Camargue. La visite guidée de l'exposition permanente du musée permet de comprendre les différentes activités et les problématiques caractéristiques de ce territoire à travers des sujets phares qui témoignent de leur évolution. Contact : Musée de la Camargue, Agnès Criado

A la découverte des paysages de la Camargue agricole (collèges et lycées)

La visite guidée du sentier de découverte du mas du Pont de Rousty permet de découvrir les paysages d'une exploitation agricole en Camargue. Systèmes hydrauliques, terres cultivées (rizières), *sansouire* (terres salées), élevage extensif, architecture locale (cabane de gardian) et utilisation de la *sagno* (roseau), cette promenade d'environ 3km sensibilise aux différentes activités humaines et leur évolution dans le Parc naturel régional de Camargue.

La Rentrée en Images, en partenariat avec le festival des Rencontres d'Arles (collèges et lycées)

A l'occasion de l'exposition « Westerns camarguais », le Musée de la Camargue s'associe aux Rencontres d'Arles et propose ses médiations pour les collégiens et lycéens de la Rentrée en Images en septembre 2016. Qui se souvient que les premiers westerns français ont été tournés en Camargue dès 1910 ? A partir des trois personnages que sont Joë Hamman, Buffalo Bill et Folco de Baroncelli, figure légendaire de la Camargue des gardians, c'est l'histoire de ces tournages dans des paysages sauvages qui est dévoilée. Une projection de westerns muets tournés en Camargue permettra d'aborder différents thèmes avec les élèves :

- Les paysages sauvages de la Camargue, toile de fond des premiers westerns français,
- Le « cheval de fer », et l'utilisation du train de Camargue sur la ligne qui reliait Arles aux Saintes-Maries-de-la-Mer pour des scènes d'action et des cascades tournées sans doublure par Joë Hamman,
- La représentation stéréotypée du cow-boy américain et du gardian camarguais.

Diversité biologique et activités humaines, un équilibre fragile (collège et lycée)

Depuis longtemps sous l'emprise des activités humaines, la Camargue demeure néanmoins une zone d'une grande richesse biologique. La Palissade est un espace naturel remarquable, bordant le fleuve jusqu'à sa rencontre avec la mer. Ses paysages, reflets d'une Camargue non endiguée, connaissent une évolution

dynamique. Sentier de découverte permettant d'observer la mosaïque de milieux, lecture de paysage, étape dans l'observatoire pour découvrir la faune du marais. Les différentes missions des gestionnaires d'espace naturel, les métiers de l'environnement sont également abordés. Possibilité de prolonger la visite par des ateliers l'après-midi.

- **Les projets de classe**

Atelier « à la manière de Tadashi Kawamata » (cycle 3) - 5 à 7 séances

Le programme des *Sentiers de l'eau* associe architecture, environnement et construction. Il s'appuie sur un projet existant de construction d'observatoires en bois sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue, dessinés par un artiste de renommée internationale : Tadashi Kawamata. Les élèves font appel à leur imagination et leur créativité pour construire ensemble une œuvre « à la manière de Tadashi Kawamata ». En partenariat avec le CPIE et des artistes plasticiens

"La curiosité, un si joli défaut » (cycle 3) – 4 séances

Salle aux trésors ou bric-à-brac, les cabinets de curiosités mettaient en scène les bizarreries de la Nature et les créations humaines. Au domaine de La Palissade, les élèves collectent des éléments naturels et apprennent à les trier, les classer, les inventorier. Au musée de la Camargue, ils découvrent des objets scientifiques étonnants et expérimentent la construction d'un prototype. Les enfants réalisent ensuite leur propre cabinet de curiosités en classe.

La Classe, l'œuvre ! - Tous niveaux - 4 à 5 séances

Une valorisation de l'éducation artistique et culturelle lors de la Nuit européenne des Musées. Les élèves étudient une œuvre des collections du Musée et réalisent ensuite une interprétation qui servira de médiation lors de la Nuit des Musées. Les plus grands peuvent également être des « passeurs de culture » auprès des publics lors de cette nuit spéciale.

- **Découverte de la Camargue pour les classes de 6^{ème} du département des Bouches-du-Rhône : « La Camargue d'un bout-à-l'autre »**

1/ La Camargue entre nature et culture, de l'Antiquité à nos jours.

Musée de l'Arles antique le matin : « *Archéologie et territoire* ». Découvrir le territoire à l'époque antique : quelles évolutions et quelles occupations du delta. Quelles activités humaines d'Arles à la Camargue. Musée de la Camargue l'après-midi : « *Camargue : fabrique de nature* », avec le sentier de découverte selon la période de l'année.

2/ La Camargue un espace naturel ?

Musée de la Camargue le matin : « Le fil de l'eau, le fil du temps en Camargue » - Vivre et habiter en Camargue hier et aujourd'hui (histoire et environnement). Aménagement et peuplement de la Camargue. Comment les activités humaines ont façonné les paysages, comment les modes de vie se sont adaptés à une nature hostile et créé un équilibre environnemental exceptionnel. Exploration en Camargue l'après-midi : domaine de la Palissade « à l'embouchure du Rhône » - A fleur d'eaux douce et salée, l'une des dernières embouchures de grand fleuve non protégées par des digues.

III- Jeune public hors temps scolaire

Découverte du territoire par la pratique sportive

Action de sensibilisation à l'Environnement en direction des jeunes du territoire (+ villes portes) prenant appui sur la découverte des milieux par la pratique sportive.

Ce programme s'appuie notamment sur un partenariat avec le monde associatif et les collectivités partenaires du Parc. Il a pour objectif final de permettre au Parc d'être force de proposition d'activités péri-scolaires pour

les jeunes de son territoire.

IV- Tout public

Programme « sorties patrimoines du Parc »

Programme de sorties sur des thèmes liés aux patrimoines et problématiques des terrains du Conservatoire du Littoral gérés par le Parc naturel régional de Camargue d'avril à décembre 2017. Pour rappel, le Parc fait appel à des prestataires. Le but de ces sorties est d'apporter un regard pédagogique sur les patrimoines en Camargue. Les prestataires sont des guides expérimentés implantés dans la région depuis longtemps ou bien des agents du Parc ou des intervenants ponctuels spécialisés.

Programme « sorties gourmandes du Parc »

Sorties thématiques à la découverte des savoir-faire agricoles et des problématiques que rencontrent les socioprofessionnels en Camargue. Ces sorties sont aussi une action de valorisation de la culture culinaire locale et plus largement, de la cuisine méditerranéenne.

Les animations pédagogiques durent environ 3 à 4 heures. Une explication est donnée sur la production (pêcheur, agriculteur, éleveur, etc), le lien avec le milieu naturel dans lequel cette activité se déroule. La démarche du producteur est également présentée par les producteurs eux-mêmes.

Dans un second temps, le public est amené à suivre une démonstration pédagogique de cuisine sur une thématique en lien direct avec le métier et la production de la sortie.

Programmation culturelle du Musée de la Camargue

Le programme annuel du musée renouvelle les entrées thématiques afin de mettre en valeur les collections et le territoire auquel elles sont liées. Plusieurs formules sont proposées durant la basse saison, en soirée afin de permettre aux personnes actives de participer. Les *Jeudis nocturnes* sont animés par le conservateur du musée qui traite d'un objet patrimonial, de son histoire, de son actualité et du contexte dans lequel il est entré dans les collections du musée. Le plus souvent, un film documentaire ou une projection photographique sont associés. Un apéritif dînatoire est l'occasion de déguster les produits locaux de saison vendus à la Maison des Produits de Camargue. Les *Ethnobistrots* ont lieu une fois par an, le 1^{er} mardi de février au Musée de la Camargue. Ils donnent la parole à un ethnologue au sujet de ses recherches, comptent une partie musicale et un repas en rapport avec le sujet. Les *signatures* permettent de faire connaître les auteurs de livres ou de films traitant de la Camargue.

La mission culturelle du Musée de la Camargue sur le territoire du Parc donne lieu tous les ans à des expositions temporaires ou des conférences organisées en partenariat avec les structures membres de la Commission culture et animation du territoire. Ces expositions comptent toujours un volet pédagogique qui diffuse la connaissance du territoire et de son patrimoine.

Programme « visites littorales » du Parc

Véritables visites naturalistes proposent une découverte des sites du Conservatoire du Littoral gérés par le Parc de Camargue. Elles sont accompagnées par un garde du littoral qui présente ses missions de gestion et partage sa connaissance du territoire.

Comité syndical du 21 juin 2016

Projet de délibération N° 11 : 21/06/2016

ANNEXE 2- CONVENTIONS PROGRAMME EDUCATIF DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE 2016-2017

Contexte

Le programme éducatif et pédagogique mis en œuvre par le Parc naturel régional de Camargue sur son territoire, au Musée de la Camargue et au Domaine de la Palissade fait appel à de nombreux partenaires. La collaboration avec ces partenaires est conventionnée afin de définir la responsabilité de chacun et les modalités, techniques et financière du partenariat.

En 2016, le Musée de la Camargue élargit son réseau de partenaires à deux nouvelles structures, Ponurgia Nova et le Conservatoire de musique du Pays d'Arles qui collaborent à son programme culturel et pédagogique par l'organisation de concerts et de stages de créations sonores.

CONVENTION MDM

CONVENTION DE COMMERCIALISATION DE LA BILLETTERIE
DU MUSEE DE LA CAMARGUE

ENTRE :

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE, établissement public à caractère administratif, dont le siège est situé au Mas du Pont de Rousty, 13200 Arles et représenté par son Président : Roland CHASSAIN

Ci-après désigné par « le Parc »

ET :

L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME D'ARLES, établissement public industriel et commercial, dont le siège est situé 12 Boulevard Emile Zola, 13200 Arles et représenté par son Président : Mr Christian MOURISARD,

Ci-après désigné par « L'OMT »

Considérant,

La vocation du Syndicat Mixte est d'assurer la gestion du Parc naturel régional de Camargue et de mettre en œuvre les orientations de sa charte, et plus particulièrement dans le domaine du tourisme, de maîtriser et structurer un développement reposant sur la préservation du patrimoine naturel et culturel.

Les domaines de compétences de l'OMT en matière d'information et de promotion du tourisme, lui permettant d'assurer la réalisation d'actions visant au développement et à la valorisation de l'offre touristique.

Il est convenu ce qui suit,

Article 1 : PREAMBULE

C'est au Mas du Pont de Rousty que le Parc naturel régional de Camargue a installé le Musée de la Camargue, vitrine du territoire. Récemment rénovée dans une logique de développement durable, la bergerie, sous sa charpente d'origine, propose une immersion dans la Camargue d'hier et d'aujourd'hui avec l'exposition permanente « Le fil de l'eau, le fil du temps ». Pièces historiques, installations interactives, ludiques, sonores, vidéos et œuvres d'art contemporaines invitent petits et grands à surfer entre passé, présent et futur, loin des clichés véhiculés. L'expérience peut être prolongée grâce au sentier aménagé qui longe le canal et les rizières jusqu'au marais, en passant par la cabane du gardian.

Le Parc a décidé de confier à l'OMT, dans le cadre de la présente convention de partenariat, la commercialisation de la billetterie du Musée de la Camargue, à la fois, pour les visiteurs individuels, les groupes en visite libre et les groupes en visites guidées du musée mais aussi du sentier de découverte. L'OMT n'en a pas l'exclusivité.

Article 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les rôles des partenaires précités en vue de définir les modalités de vente des billets d'entrée du Musée de la Camargue et de diffusion des documents auprès du public. Elle ne comprend pas la vente de billets pour des manifestations spécifiques (conférence, soirée thématique, spectacle).

Article 3 : OBLIGATIONS DES PARTIES

L'Office Municipal de Tourisme d'Arles s'engage à :

- délivrer un billet d'entrée au visiteur qui en fait la demande. Le billet émis sera présenté à l'accueil du Musée de la Camargue et scanné ;
- prendre la réservation pour un groupe en visite libre, de 80 personnes maximum ;
- prendre la réservation pour un groupe en visite guidée du musée de 30 personnes maximum, et en visite guidée du sentier de 50 personnes maximum ;
- contacter au préalable le musée (par téléphone ou par courriel) **pour réserver la visite libre ou la visite guidée pour les groupes, au moins 15 jours avant**. Concernant les visites individuelles, la réservation n'est pas nécessaire ;
- véhiculer une bonne image du Musée de la Camargue et du Parc ;
- mettre en place et diffuser tout matériel publicitaire confié par le Parc et ayant trait aux prestations faisant l'objet de la présente convention ;
- vendre tout au long de l'année les billets d'entrée du musée ;
- utiliser ses propres formulaires de réservation (facture, bon d'échange...)
- communiquer tous les mois au Musée de la Camargue le total des billets vendus et payer le Parc dès réception de la facture.

Le Parc s'engage à :

- envoyer la programmation du Musée de la Camargue régulièrement et à fournir les outils de communication ;
- recevoir au musée le personnel d'accueil de l'office de tourisme d'Arles en début de saison pour expliquer le contenu de sa prestation ;
- donner une réponse dans les 48h à l'OMT sur la possibilité ou non d'accueillir un groupe, au regard de la disponibilité des agents et de son calendrier. Le musée se réserve le droit de ne pas donner une suite favorable à une demande de visite guidée ;
- éditer une facture mensuelle adressée au service comptabilité de l'OMT qui règlera le Parc par mandat administratif.

Article 4 : LES TARIFS D'ENTREE APPLIQUES

Conformément aux délibérations prises par le Parc (n°07 du 22/05/2015 et n°8 du 15/10/2013), les droits d'entrées et de prestations pratiqués par le Musée de la Camargue sont les suivants :

4.1 - Pour les groupes :

Tarif Plein Entrée	3.00€ / personne (groupes de 10 à 80 personnes maxi (+18 ans))
Entrée Gratuite	<ul style="list-style-type: none"> - les scolaires (- 18 ans) - pour les groupes scolaires, 1 accompagnateur gratuit pour 10 enfants - l'accompagnateur d'un groupe d'adultes - le chauffeur
Tarif Visite guidée (en supplément du prix d'entrée)	<ul style="list-style-type: none"> + 35.00 € : visite guidée du musée, 1h, groupe scolaire, 30 enfants max + 40.00 € : visite guidée du musée, 1h, groupe adultes, 30 adultes max + 60.00 € : visite guidée du sentier, 2h, groupe scolaire, 50 enfants max

Précision : lorsqu'un groupe de plus de 10 personnes (+ 18 ans) réserve une prestation guidée, il devra payer un droit d'entrée de 3 euros par personne ainsi que le prix de la prestation choisie.

4.2 - Pour le public individuel :

Tarif Plein Entrée	5.00€
Tarif Réduit Entrée	3.00€ <ul style="list-style-type: none"> - les personnes en situation de handicap - les étudiants - les plus de 65 ans - les 10-18 ans - les détenteurs de la carte Escapade et passeport Loisirs accueil - les adhérents de la caisse régionale Crédit Agricole, les employés Compagnie Nationale du Rhône, les professionnels Marqués Parc et CETD des Parcs des Alpilles et de Camargue
Pass Famille Nombreuse	12.00€ <ul style="list-style-type: none"> - Famille de trois enfants et plus

Gratuité	<ul style="list-style-type: none"> - les 1ers dimanches du mois - les moins de 10 ans - les journalistes, guides touristiques, professionnels des musées et International Council of Museums (ICOM), enseignants - les demandeurs d'emploi - les employés des parcs naturels régionaux - l'accompagnateur d'une personne en situation de handicap - les détenteurs de la carte habitants du PNRC (Saintes-Maries-de-la-Mer, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône) : adhésion à l'accueil du musée gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile
-----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Toute modification de tarif ou de condition d'accès devra être signalée à l'Office Municipal de Tourisme d'Arles qui rédigera un avenant à la présente convention.

Article 5 : LE TAUX DE COMMISSIONEMENT

L'OMT prendra comme indemnité de mise à disposition de moyens dans le cadre de l'information touristique et de l'animation locale une commission dont le pourcentage est fixé à 8%.

Article 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la date de la signature, elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Article 7 : RENONCIATION

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention. La dénonciation si elle devait avoir lieu, interviendra avec un effet immédiat, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'OMT ainsi que le Parc sont responsables de plein droit vis-à-vis de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par eux-mêmes ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de leur droit de recours contre ceux-ci.

La présente convention a été établie à Arles le.....

Le Parc naturel régional de Camargue

L'Office Municipal de Tourisme d'Arles

Roland CHASSAIN
Président

Mr Christian MOURISARD
Président

CONVENTION DE PARTENARIAT
entre le Musée de la Camargue/Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional de Camargue
et Phonurgia Nova

N° X_2016_X

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue et du Musée de la Camargue
Etablissement public à caractère administratif conformément aux dispositions du décret n° portant
création du Syndicat mixte
Siret n°251 302 295 000 18 - APE n°8411Z

Domicilié mas du Pont de Rousty, RD 570 13200 ARLES
Représenté par son Président, **Monsieur Roland Chassain,**

Ci-après dénommé le « Parc »

d'une part,

ET

L'association Phonurgia Nova,
Siret : 351 327 440 00043 – APE 8559A
Domiciliée 39 rue Genève, 13200 Arles
Représentée par son Président, **Monsieur Christian Leblé,**

Ci-après dénommé « Phonurgia Nova »

d'autre part,

Ensemble ci-après dénommé « les Parties »,

Vu,

- Les articles L 333.1 et suivants du Code de l'environnement définissant les PNR et leurs champs d'application.
- La loi du 17 décembre 2007 (n° 2007-1773) relative au Parc naturel régional de Camargue
- Décret n° 2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue
- L'arrêté préfectoral du 3 mars 2011 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

Considérant,

- La vocation du Syndicat mixte d'assurer la gestion du Parc naturel régional de Camargue et de mettre en œuvre les orientations de la Charte du Parc,
- L'expertise et la notoriété de Phonurgia Nova, implantée sur le territoire d'Arles depuis 1986, dans la transmission de la radio de création et de l'art sonore - et leur diffusion auprès de tous les publics.

C'est donc naturellement que le Parc et Phonurgia Nova conviennent de coordonner les actions et les moyens qu'ils mettent en œuvre pour la diffusion et l'accès à tous de la culture.

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Le Parc a notamment pour mission de conserver, protéger, restaurer les œuvres des collections inscrites sur les inventaires du Musée de la Camargue d'assurer et par tout moyen approprié, l'accueil du public le plus large, d'en développer la fréquentation, de favoriser la connaissance de ses collections, de mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ; d'assurer l'étude scientifique de ses collections ; de concourir à l'éducation, la formation et la recherche dans le domaine de l'histoire, de l'ethnologie et de la muséographie.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Musée de la Camargue coopère avec les collectivités publiques et les organismes de droit public ou de droit privé, français ou étrangers, poursuivant des objectifs répondant à sa vocation.

Que l'Association Phonurgia Nova se consacre à développer et à valoriser le patrimoine des arts sonores et à encourager une présence créative du sonore dans les musées, sur les ondes et dans les médias électroniques, qu'elle s'appuie pour cela sur un large réseau de partenaires Européens et qu'elle collabore avec de nombreux festivals et acteurs culturels locaux, nationaux et internationaux.

Le Parc et Phonurgia Nova, par l'intermédiaire du Musée de la Camargue se sont rapprochés afin d'envisager une coopération culturelle.

Le présent préambule fait partie intégrante de la présente convention et ne saurait en être détaché.

CECI ETANT RAPPELE, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Objets du partenariat

Cette convention a pour objet de définir, dans l'intérêt commun des parties, le cadre d'une coopération dont les objectifs essentiels visent à :

- Promouvoir la connaissance des sons et sensibiliser les publics à l'importance de la qualité des paysages sonores de Camargue et d'ailleurs ; favoriser une appropriation créative du sonore par le Musée dans sa muséographie comme dans sa scénographie.
- Initier le public à une approche transversale du sonore dans ses diverses dimensions naturalistes, ethnographiques et artistiques.
- Favoriser la collecte de documents sonores rattachés au territoire de Camargue dans une optique patrimoniale.
- Développer une collection d'œuvres sonores, sous différentes formes, en relation avec les thématiques abordées par le Musée.
- Encourager l'implication d'artistes sonores dans ses missions et le développement de ses collections.

Article 2 : Apports réciproques des parties

Dans le cadre de ce partenariat, et en fonction de leurs possibilités, le Parc et l'Association Phonurgia Nova pourront, à travers les actions menées et l'apport de moyens, définis préalablement par accord auprès des parties, faciliter et promouvoir, les objectifs, tels que définis à l'objet de la convention.

a. Le Parc, par l'intermédiaire du Musée, s'engage à :

- Participer à différentes manifestations culturelles afin de promouvoir l'écoute de l'environnement naturel, notamment en accueillant sur son site du Mas du Pont de Rousty et sur le territoire du Parc, diverses animations pendant l'année et lors de temps forts comme « la semaine du son » ou les « Université d'été de la radio »
- Accueillir l'association Phonurgia Nova sur son site afin de sensibiliser le public à la thématique de l'environnement sonore.
- Accueillir des stages de formation à l'enregistrement et soutenir la collecte de documents sonores.
- Faire mention de cette collaboration dans sa communication, sur les réseaux sociaux, in situ et dans ses publications à chaque fois que la chose s'avère pertinente.
- A insérer le logo de Phonurgia Nova, sur ses documents de communication relatifs aux animations pour lesquelles Phonurgia Nova est partenaire.

b. L'Association Phonurgia Nova s'engage, pour sa part, à :

- Apporter au Parc son expertise soutien logistique nécessaire à l'organisation de manifestations communes autour du « son » se déroulant sur le site du Mas du Pont de Rousty, et sur le territoire du Parc.
- A insérer le logo du Musée, sur ses documents de communication relatifs aux animations pour lesquelles le Parc est partenaire.

- Favoriser la mise en relation du Musée avec les entreprises et associations œuvrant dans le domaine du son, au travers de son réseau de partenaires, afin de l'aider à concrétiser ses projets sonores.

Ainsi, les Parties s'engagent à réaliser, promouvoir et favoriser :

- Des stages de formation professionnelle, tel que l'atelier « Enregistrer le paysage : la Camargue au delà des clichés » dirigé par l'ornithologue et compositeur Bernard Fort
- La mise en œuvre de résidences d'artistes sonores
- La création et le développement d'une collection sonore au sein du musée;
- L'édition d'ouvrage et la production de films par des actions de co-financement ;
- Le développement d'actions culturelles, pédagogiques et médiatiques en faveur des publics, notamment à travers la restitution des travaux de stage et la création de parcours sonores sur le territoire du Parc.

D'autres formes de partenariat pourront être définies conjointement entre les Parties.

Lorsqu'un projet est jugé satisfaisant par les Parties, celles-ci décideront conjointement de sa mise en œuvre opérationnelle. Les conditions et modalités d'application de chaque projet seront définies, en tant que de besoin, par une convention d'exécution particulière qui devra être dûment signée par les Parties.

Ces conventions d'exécution devront notamment concerner : le projet scientifique à développer, les contributions respectives de chaque Partie, les modalités financières du partenariat, la prise en charge d'éventuels coûts, la propriété et le mode d'exploitation des résultats du partenariat.

Il est rappelé qu'en tout état de cause les dispositions de ces conventions d'exécution devront être conformes aux lignes directrices du partenariat entre le Parc et Phonurgia Nova, telles que définies ci-après.

Article 2 : Stages de formation des auteurs et créateurs sonores

Dans le cadre de ses missions pédagogiques Phonurgia Nova organise régulièrement des stages de formation professionnelle destinés à un public d'auteurs et de créateurs. Chaque stage donnant lieu à des productions, au fil de 30 ans d'existence, une véritable mémoire sonore du pays d'Arles s'est constituée, dont le musée pourra bénéficier pour ces expositions et publications. Dans le cadre du stage « Enregistrer le paysage : la Camargue au delà des clichés » mentionné plus haut, comme de tout autre stage réalisé en collaboration avec le Parc, l'enjeu pour les stagiaires sera d'écouter la Camargue, d'explorer son réel sonore pour construire des objets ou propositions d'écoute d'esthétiques, de formes et de finalités variées. Ces démarches naturalistes mais aussi ethnologiques seront abordées selon des angles divers définis en accord avec les parties.

Pratiquement, Phonurgia Nova assurera la partie technique des stages, ainsi que le suivi pédagogique avec l'aide de formateurs recrutés par ses soins. Le Musée de la Camargue mettra à disposition ses contacts et jouera le rôle de véritable « introducteur » sur le territoire, tout en participant à la promotion des stages auprès de ses agents et de ses publics.

Une première collaboration est prévue dès le printemps 2016.

Article 3 : Résidence d'artistes

Dans le cadre des objectifs définis dans le préambule ci-dessus, les Parties ont convenu de mettre en place une résidence annuelle pour un artiste. En effet, dans le cadre de ses activités, Phonurgia Nova organise un Festival international de création radiophonique qui récompense des auteurs venus du monde entier. Dans le cadre de cette action, des auteurs soumettent des œuvres finalisées, mais également des projets. Dans ce dernier cas, après une sélection conjointe du jury et de la structure d'accueil, une résidence est proposée au lauréat. Les modalités précises des résidences au musée de Camargue seront à définir au cas par cas, en fonction des projets retenus et de l'accompagnement qu'ils nécessitent.

En tout état de cause, Phonurgia Nova fournira les moyens techniques de production, l'accompagnement artistique ainsi que l'hébergement de l'invité. Le Parc s'engage à faire connaître son territoire, en organisant des visites privées ou des rencontres avec des interlocuteurs spécifiques préalablement identifiés, appropriés à chaque projet.

Article 4 : Constitution d'une collection d'art sonore

Au travers des différentes activités évoquées aux points 2 et 3, une collection sonore se constituera. Les œuvres finalisées intégreront les collections du musée après accord de la commission du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM). Comme tout autre objet, le musée aura alors la charge de conserver et valoriser cette collection, notamment à travers la mise en place d'évènements ouverts au public.

Les enregistrements non finalisés, ou rushes, seront également conservés par le musée, constituant ainsi des matériaux de travail à destination d'artistes, de scientifiques, des projets d'étude ou même du grand public.

Le lieu de conservation et les conditions de diffusion sont pensés conjointement entre les parties.

Article 5 : Edition d'ouvrages et production de films

Dans le cadre des collaborations énoncées ci-dessus, les Parties s'accordent pour engager des actions de coproduction (et recherche de co-financement), afin de promouvoir leurs actions respectives par le biais d'ouvrages, de documents ou d'œuvres audio-visuels.

Article 6 : Coopération en matière de médiation culturelle et éducative et de politique des publics

Les Parties, soucieuses de favoriser le développement de leurs publics, s'engagent à assurer une étroite collaboration en matière de politique des publics et ce, pendant toute la durée du partenariat. En vue de garantir un plein effet à cet axe de coopération, les Parties rappellent que leurs équipes respectives pourront se rendre au Musée de la Camargue ou dans les locaux de Phonurgia Nova aux frais de chaque Institution et selon des modalités qu'elles définiront librement entre-elles.

Article 7 : Durée

La présente convention de partenariat est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de notification.

Elle pourra être renouvelée pour une durée que les Parties détermineront. Toute prolongation devra être expressément constatée par Phonurgia Nova et le Parc.

Article 8 : Communication

Les services de communication des Parties s'engagent à travailler ensemble lors de manifestations dans le domaine des relations presse et également à engager un discours commun via les réseaux sociaux de chaque entité.

Article 9 : Comité de suivi

Un comité de suivi est instauré afin d'assurer la bonne exécution de la présente convention, d'approfondir les orientations de la coopération entre les Parties et d'arrêter les conditions et modalités d'exécution des projets visés par la présente convention.

Ce comité réunira à parité deux (2) représentants désignés par Phonurgia Nova et deux (2) représentants désignés par le Parc.

Le fonctionnement de ce comité est placé sous la responsabilité du Président de Phonurgia Nova et sous celle du Conservateur du Musée de la Camargue. Ces derniers pourront se faire représenter.

Le secrétariat du comité de suivi sera assuré par un des membres désignés lors de l'ouverture de chaque réunion.

Toute décision devra être prise à l'unanimité.

Chaque réunion devra donner lieu à l'établissement d'un procès-verbal établi par le secrétaire de séance et contresigné par les membres présents.

Article 10 : Force majeure

En cas de survenance d'un cas de force majeure (étant indiqué que la force majeure doit être extérieure aux Parties, imprévisible et irrésistible), les Parties conviennent que chacun des engagements souscrits au titre de la présente convention pourront être exécutés à une date ultérieure.

Dans cette hypothèse, aucune des Parties ne pourra solliciter de l'autre le versement d'une indemnité quelconque.

Article 11 : Résiliation

En cas de non respect par les Parties de l'une quelconque des obligations définies dans la présente convention, et 30 (trente) jours après la réception par la Partie défaillante d'un courrier de mise en demeure de s'exécuter resté sans effet, il pourra être procédé à la résiliation de plein droit ladite

convention par courrier recommandé avec avis de réception sans qu'il soit besoin pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire, et ce sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts.

Toute résiliation de la présente convention ne saurait affecter les droits et engagements de l'une ou l'autre des Parties consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

Dans l'hypothèse où la résiliation de la présente convention interviendrait pendant la réalisation d'un des projets visés ci-dessus, les Parties conviennent d'assurer l'exécution desdits projets jusqu'à leur terme et ce, de bonne foi.

Article 12 : Litiges et loi applicable

Tout différend pouvant naître à l'occasion de la présente convention sera soumis à une conciliation préalable et amiable.

En cas de désaccord persistant, tout litige devra être porté devant le Tribunal Administratif.

La présente convention est soumise dans son intégralité au droit français.

Pour Phonurgia Nova

Monsieur Christian Leblé

Pour le Syndicat mixte du
Parc naturel régional de
Camargue

Monsieur Roland Chassain



CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention est conclue entre

Le Parc naturel régional de Camargue

Adresse : Mas du Pont de Rousty

Tél. : 04 90 97 10 82

Représentée par : Monsieur Roland CHASSAIN

En qualité de : Président

Ci-après dénommée « **LE PARC CAMARGUE** »

D'une part,

Et,

**Le Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion du Personnel des Ecoles de Musique
Alpilles et Camargue (S.M.I.G.P.E.M.A.C.)**

Adresse: 4 rue Saules 13310 Saint-Martin-de-Crau

Tél. : 04.90.47.92.76

Fax. : 04.90.47.92.76

Représenté par : Monsieur Dominique TEIXIER

En qualité de : Président

N° Siret : 25130099200020

Code APE : 8411Z

Ci-après dénommée LE SMIGPEMAC

D'autre part,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

A) LE SMIGPEMAC soussigné souhaite promouvoir l'équipe de pédagogues /artistes et ses élèves du conservatoire de musique du Pays d'Arles dans le cadre d'un partenariat avec le Parc naturel régional de Camargue.

B) LE PARC CAMARGUE souhaite engager un partenariat avec le conservatoire de musique, dans le cadre d'une stratégie de développement culturel et touristique, et inscrire dans la durée différents rendez-vous musicaux annuels.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet

LE SMIGPEMAC et le parc naturel de Camargue souhaitent engager un partenariat, avec pour objectif de développer sur le territoire camarguais des animations musicales de qualité.

Dans ce cadre et dans la continuité du partenariat déjà engagé avec les Marais du Vigueirat, le conservatoire de musique du pays d'Arles proposera des animations musicales s'insérant dans des manifestations préexistantes en Camargue.

Le parc Camargue aura un rôle de conseil quant au choix des manifestations dans lesquelles s'intégrer, des lieux à animer, ainsi qu'un rôle de médiation avec les structures camarguaises intéressées et de promotion des événements ainsi co-organisés.

Article 2^{ème} : Obligations du SMIGPEMAC

2.1 : Obligations générales

- LE SMIGPEMAC fournira les spectacles entièrement montés et assumera la responsabilité artistique des représentations.
- En qualité d'employeur, il assurera les cachets, salaires, indemnités, charges sociales et fiscales de son personnel et éventuellement du personnel artistique.
- LE SMIGPEMAC fournira, dans la limite de ses moyens, les accessoires, instruments de musique et matériels d'éclairage et de sonorisation, ainsi que les musiciens nécessaires à la représentation musicale.
- LE SMIGPEMAC s'assurera de la prise en charge des droits d'auteurs, droits SACEM et assimilés relatifs aux manifestations et s'assurera de leur règlement.
- En matière de publicité et d'information, LE SMIGPEMAC assurera la communication autour de ces manifestations, dans la limite de ses moyens.

Aucune charge supplémentaire ne pourra être demandée au SMIGPEMAC sans son accord express.

2.2 : Sécurité

Durant toutes les durées d'occupation des lieux, LE S.M.I.G.P.E.M.A.C. fera respecter par l'ensemble des personnes sous sa responsabilité toutes les mesures réglementaires sur la sécurité dans le cadre d'une salle type.

2.3 : Installations Techniques

Les prestations et les fournitures du S.M.I.G.P.E.M.A.C. sont limitées à la mise à disposition d'instruments, de matériel de sonorisation et d'un technicien habilité à les manipuler.

Aucune charge supplémentaire ne pourra être demandée au S.M.I.G.P.E.M.A.C. sans son accord express.

Article 3^{ème} : **Obligations du PARC CAMARGUE**

3.1 : **obligations générales**

- LE PARC CAMARGUE conduira une mission de médiation et de promotion des manifestations envisagées par la présente auprès des publics camarguais potentiellement intéressés.
- LE PARC CAMARGUE conseillera le conservatoire de musique sur les lieux à exploiter en Camargue, ainsi que sur les manifestations dans lesquelles intégrer les concerts envisagés. Le cas échéant elle organisera des visites de lieux et mettra en contact les agents du conservatoire de musique avec les interlocuteurs pertinents pour mener à bien ces actions.
- En qualité d'employeur LE PARC CAMARGUE assurera les traitements, cachets, salaires, indemnités, charges sociales et fiscales de son personnel qui pourrait être déplacé à cette occasion.
- En matière de publicité et d'information, LE PARC CAMARGUE assurera la communication autour de ces manifestations, celles-ci seront notamment annoncées dans le programme des « rendez-vous au parc », une page spéciale sur le partenariat, sera également prévue dans le programme des manifestations de septembre 2016 à mars 2017.
- LE PARC CAMARGUE prendra en charge le coût relatif à la mise en œuvre des obligations prévues par la présente.

3.2 : **Communication**

LE PARC CAMARGUE assurera et autorisera :

- la communication et la promotion relatives aux concerts prévus par la présente, et ce par tout moyen
- la communication interne ou institutionnelle (collectivité publique et/ou partenaire privé), à des fins non commerciales.

3.3 : **Sécurité**

Durant toutes les durées d'occupation des lieux, LE PARC CAMARGUE fera respecter par l'ensemble des personnes sous sa responsabilité toutes les mesures réglementaires sur la sécurité dans le cadre d'une salle type.

Article 4^{ème} : **Durée de la convention et calendrier des représentations :**

La présente convention est conclue pour une durée d'une année à compter de sa signature. Elle pourra être renouvelée après évaluation et dans le cadre d'une nouvelle programmation du conservatoire.

A ce jour, un certain nombre de concerts sont envisagés :

- Le conservatoire a depuis plusieurs années développé un partenariat pérenne avec les marais du Vigueirat et participe régulièrement à des évènements :

- Dans le cadre de la « Journée des producteurs » au printemps
- Dans le cadre de la journée de fermeture et du festival musiques en balade à l'automne
- Dans le cadre de « rendez-vous aux jardins » le 5/06/2016
- Le conservatoire intervient régulièrement aux Saintes-Maries-de-la-Mer et à Salin-de-Giraud :
 - Concert de musique grecque le 28/05/2016 à Salin-de-Giraud
 - Fête de la musique le 19/06/2016 aux Saintes-Maries-de-la-Mer
- Une partie de l'évènement « musiques en balade » se déroulera en Camargue (WE des journées du patrimoine et WE suivant)
- Le conservatoire interviendra également :
 - A Gimeaux (mas de Sonnaillés ?) dans le cadre des fêtes du riz en octobre
 - A l'église de Saliers dans le cadre du marché de Noël en novembre
 - A Salin-de-Giraud dans le cadre du concours de crèche en décembre

Les spectacles précités, de même que les dates et horaires prévus au contrat, seront susceptibles de changements en accord entre les parties à la présente.

Article 5^{ème} : Modalités d'inscriptions

Ces spectacles seront ouverts gratuitement à toutes les personnes souhaitant y assister, dans la limite des places disponibles.

Article 6^{ème} : Bilan des actions menées

Les parties conviennent d'établir un bilan annuel quantitatif et qualitatif de cette action commune afin d'évaluer, et ainsi améliorer, le partenariat.

Article 8^{ème} : Annulation de la convention

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Fait à Arles le

Pour le Parc naturel régional de
Camargue

Pour le SMIGPEMAC

Le Président

Le Président

Roland CHASSAIN

Dominique TEIXIER

